

Action éducative de la Ville

> SERVICE ACTION ÉDUCATIVE

Le Forum - 47, Rue de la Giraudière - Tél. : 04.72.31.84.00 - Messagerie via le Portail famille : <http://portail-brignais.ciril.net>

Responsable du service : Laure MICHALON - Responsable périscolaire : Esen BROSSET

Permanences :

Lundi et jeudi, de 13h30 à 17h

Mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h

Possibilité de prendre RDV en dehors de ces horaires

> PORTAIL FAMILLE

En créant un compte personnel sur le Portail famille (<http://portail-brignais.ciril.net>), les familles ont la possibilité d'effectuer des modifications de planning ; de visualiser les plannings et l'historique des factures. Elles peuvent également régler leurs factures en ligne (paiement par CB ou prélèvement automatique) et communiquer avec le SAE via le service de messagerie.

Si vous n'avez pas de compte, demandez vos références au Service Action éducative.

> ADJOINTE AU MAIRE, DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION

Sylvie GUINET - guinet@mairie-brignais.fr

Écoles

> MATERNELLE JACQUES-CARTIER : 2, Chemin de la Lande - Tél : 04.72.31.06.90

Référent périscolaire : 06.13.13.09.09

Restaurant d'enfants : 04.72.31.92.79

> ÉLÉMENTAIRE JACQUES-CARTIER : 2, Chemin de la Lande - Tél : 04.72.31.06.91

Référent périscolaire : 06.13.13.09.09

Restaurant d'enfants : 04.72.31.06.92

> MATERNELLE ANDRÉ-LASSAGNE : Bd André Lassagne - Tél : 04.78.05.27.45

Référent périscolaire : 06.25.94.80.39

Restaurant d'enfants : 04.78.05.59.52 - Accueil périscolaire : 04.72.31.92.79

> ÉLÉMENTAIRE JEAN-MOULIN : 26, Bd de Schweighouse - Tél : 04.72.31.68.29

Référent périscolaire : 06.25.94.80.39

Restaurant d'enfants : 04.78.05.59.52 - Accueil périscolaire : 04.72.31.92.79

> MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE CLAUDIUS-FOURNION : 20, Rue Jeanne Pariset -

Tél : 04.78.05.21.59

Référent périscolaire : 06.87.16.52.91

Restaurant d'enfants : 04.78.05.08.41

Activités extrascolaires

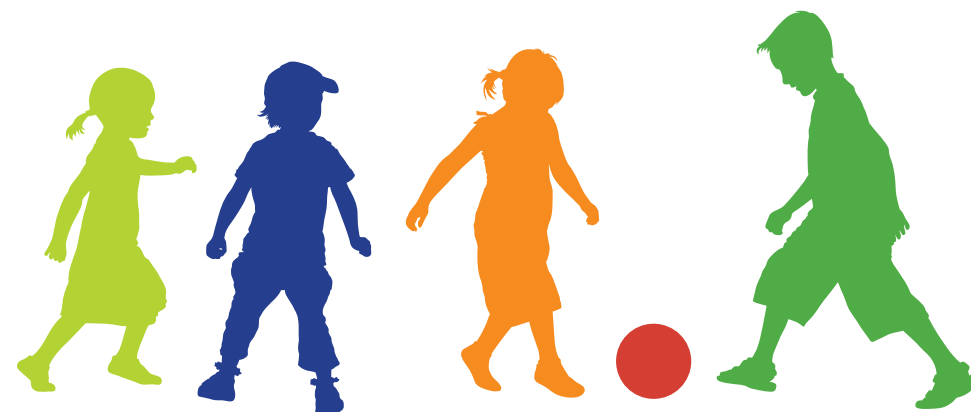
Un accueil de loisirs à destination des enfants de 3 à 11 ans est proposé les mercredis et durant les vacances scolaires. Un ramassage des enfants inscrits à l'accueil de loisirs est organisé dans les écoles le mercredi à 11h30.

> CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS

28, Bd de Schweighouse - Tél : 04.72.31.13.32

La semaine des écoliers en maternelle et élémentaire

2017 - 2018



Document Ville de Brignais - Mai 2017 - Ne pas jeter sur la voie publique.

- > EMPLOI DU TEMPS
- > DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS
- > FONCTIONNEMENT
- > CONTACTS UTILES



LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

Maternelles

7H30 > 8H30
GARDERIE PÉRISCOLAIRE 

8H30 > 11H45
TEMPS SCOLAIRE 

11H45 > 13H30
RESTAURATION SCOLAIRE 

13H30 > 14H30
ATELIERS LUDIQUES
OU SIESTE 

14H30 > 16H30
TEMPS SCOLAIRE 

Elémentaires

7H30 > 8H30
GARDERIE PÉRISCOLAIRE 

8H30 > 11H45
TEMPS SCOLAIRE 

11H45 > 13H30
RESTAURATION SCOLAIRE 


13H30 > 15H30
TEMPS SCOLAIRE 


15H30 > 16H30
ÉTUDES SURVEILLÉES 


15H30 > 16H30
ATELIERS LUDIQUES 


MERCREDI


**Maternelles
et élémentaires**


7H30 > 8H30
GARDERIE PÉRISCOLAIRE 


8H30 > 11H30
TEMPS SCOLAIRE 

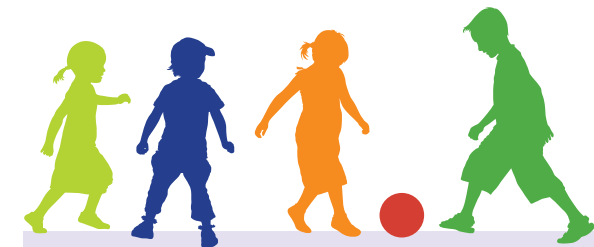
11H30 > 12H30
GARDERIE PÉRISCOLAIRE
(sans restauration) 

16H30 > 18H
ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE
Grande section > CM2 

16H30 > 17H30
GARDERIE PÉRISCOLAIRE (SOIR 1) 

17H30 > 18H15
GARDERIE PÉRISCOLAIRE (SOIR 2) 

> 15H30
MARDI ET JEUDI
PEDIBUS
vers activité
associative
CP > CM2 



Règles de fonctionnement

Inscription : un dossier complet doit être déposé 15 jours avant toute présence aux services périscolaires. A télécharger sur le site de la Ville* et le portail famille** ou à retirer au guichet du Service Action Éducative.

Changement de planning : toute modification d'inscription doit être notifiée 48h à l'avance, via le portail famille** ou au guichet du Service Action Éducative aux heures d'ouverture.

* www.brignais.com
** <http://portail-brignais.ciril.net>

Descriptif des activités

Ateliers ludiques : Temps ludique et d'éveil placé sous le libre choix de l'enfant. Ateliers encadrés par des animateurs et des ATSEM, proposés sous forme de parcours trimestriels ou d'inscription quotidienne. Les enfants de maternelle dormeurs bénéficient d'un temps de sieste au lieu de l'atelier.

Garderie périscolaire : Accueil des enfants avant ou après l'école de façon échelonnée, temps d'activité libre supervisé.

Études surveillées : Études surveillées ou dirigées encadrées par les enseignants ou du personnel qualifié. Ambiance de travail favorisant la concentration et l'apprentissage.

Activités de découverte : Ateliers trimestriels avec un thème spécifique ayant pour vocation de faire découvrir ou d'initier les enfants à une activité sportive, culturelle ou à un savoir-faire. Encadrement par la Ville ou une association partenaire.

Restauration scolaire : Restauration collective sous forme de self-service à partir du CP. Repas servis à table pour les élèves de maternelle. Fabrication des repas à la cuisine centrale municipale. Moment de détente et d'apprentissage du vivre-ensemble surveillé par des animateurs et les ATSEM.

Pedibus : des animateurs accompagnent les enfants des écoles vers les activités associatives se déroulant dans les équipements de la Ville.